



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 5 février 2025

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 88 de notre règlement interne, je souhaite interpeller le gouvernement sur la politique pénitentiaire au Luxembourg.

Dans ce contexte, je souhaite aborder les points suivants :

- La détention préventive ;
- L'exécution des peines et ses modalités ;
- Les peines et mesures alternatives à la détention ;
- La réinsertion sociale ;
- La formation et la rémunération des détenus.

L'interpellation s'adresse à la ministre de la Justice.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Dan Biancalana
Député